

Extrait de procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Duhamel-Ouest, tenue à la salle Sarrazin de l'édifice municipal situé au 361, route 101 Sud à Duhamel-Ouest, mercredi le 9 mars 2022 à 20 h 00 à laquelle

Sont présents : Jocelyn Cardinal, maire
Jacques Mayer, conseiller #2
Jocelyn Berneche, conseiller # 3
Loydy Brousseau, conseiller # 4
Pierre-Louis Gilbert-Gauthier, conseiller # 5
Gilles Laplante, conseiller # 6

Est présente également : Lise Perron, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent : Gilles Lefort, conseiller # 1

Résolution 22-03-46, Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à désigner un conciliateur pour les ententes avec la Ville de Ville-Marie concernant la gestion d'un cimetière et d'une bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie et la Municipalité de Duhamel-Ouest ont des ententes intermunicipales concernant la gestion d'un cimetière et d'une bibliothèque mais ne s'entendent pas sur leur application et leur mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel-Ouest a adopté une résolution autorisant la conclusion des ententes concernant la fourniture de services de la bibliothèque municipale «La Bouquine», du cimetière, de l'aréna et de la piscine municipale avec la Ville de Ville-Marie, résolution 16-12-138 adoptée le 14 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a adopté une résolution d'intention s'intitulant entente intermunicipales fournitures de services -Duhamel-Ouest, résolution 380-12-16 le 19 décembre 2016 pour confirmer son intention de participer à la conclusion des ententes intermunicipales concernant la fourniture des services de la bibliothèque municipale «La Bouquine», du cimetière, de l'aréna et de la piscine municipale, et ce, dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'en 2018, un travail administratif avait été entrepris entre les deux municipalités afin de poser les bases d'une future négociation et des projets d'ententes formelles étaient en cours et les projets révisés par le MAMH, pour des raisons qu'on ignore les ententes n'ont pas avancé;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un suivi le 11 septembre 2019 pour demander s'il y avait des développements de leur côté au sujet de la résolution 19-06-72, la Municipalité de Duhamel-

Ouest a reçu une lettre du maire de Ville-Marie portant sur la position du conseil au sujet d'un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE Duhamel-Ouest a communiqué plusieurs fois soit par lettre ou résolution sa position défavorable à un regroupement municipal qui se veut une démarche volontaire et consensuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tendu la main à la Ville de Ville-Marie le 8 février dernier pour discuter de l'avenir que nous pouvons bâtir sur la base d'ententes qui soient porteuses de prospérité pour nos citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020 la Ville de Ville-Marie refuse toute aide financière de Duhamel-Ouest et repousse les discussions pour s'entendre sur des ententes intermunicipales équitables entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'article 622 du Code municipal du Québec prévoit, qu'en cas de désaccord sur l'application des ententes, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer un conciliateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander l'intervention de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à nommer un conciliateur dans le présent dossier afin d'arriver à un accord entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Berneche,
appuyé de Gilles Laplante
et résolu unanimement par les conseillers;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de désigner un conciliateur en vertu de l'article 622 du Code municipal du Québec afin de dénouer l'impasse dans l'application des ententes de gestion d'un cimetière et d'une bibliothèque ente la Municipalité de Duhamel-Ouest et la Ville de Ville-Marie;

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre les documents nécessaires au conciliateur pour traiter le dossier;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Ville-Marie.

Copie conforme
Duhamel-Ouest, ce 10 mars 2022



Lise Perron
Directrice générale & greffière-trésorière

Note : Le texte peut être sujet à correction par le conseil lors de l'adoption du procès-verbal.

Municipalité de Duhamel-Ouest

361, route 101 Sud, Duhamel-Ouest (Québec) J9V 1A2

Téléphone : 819 629-2522 • Télécopieur : 819 629-2422 • dg@duhamelouest.ca